



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 25 juin 2025 à 10 h 01 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, ainsi que Mme Sandra Desmeules sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Annie Fortin, cheffe de division du secrétariat générale greffe et greffière adjointe substitut.

CE-20250625-2095

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 29 mai 2025.

(SD-2025-2848)

CE-20250625-2096

APPROBATION - LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES COLS BLEUS DE VILLE DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de Ville de Laval inc. (SCFP, section locale 4545), la Ville de Laval et l'employé identifié à cette entente concernant une affectation sur affichage temporaire;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-2980)

CE-20250625-2097

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT PÉRIODIQUE NON CONSOLIDÉ ET RÉSULTATS PRÉVISIONNELS - EXERCICE FINANCIER 2025



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport périodique non consolidé pour la période du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025, et des résultats prévisionnels pour l'exercice financier 2025, comme ils sont préparés par le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville.

(SD-2025-3182)

CE-20250625-2098

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2975

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2975, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers numéro 1, pour une période de 15 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Magil Construction Est du Canada inc.
16 889 827,50 \$.

(CT:1853953)
(SD-2025-2886)

CE-20250625-2099

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2975

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Magil Construction Est du Canada inc. pour les travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers numéro 1, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, section B - services durant la construction, au montant de 158 895,45 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2444;

d'autoriser Bouthillette Parizeau inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, section B - services durant la construction, au montant de 138 832,31



\$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2445;

d'autoriser SDK et associés inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, section B - services durant la construction, au montant de 59 787 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2446;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 160 669,63 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2975 par le conseil municipal.

(CT:1853953)
(SD-2025-2886)

CE-20250625-2100

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT DOS-2975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, au montant estimé de 36 026 \$, dans le cadre du contrat DOS-2975 pour les travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers numéro 1, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1853953)
(SD-2025-2886)

CE-20250625-2101

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13149 - CONTRAT DOS-2975

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13149, un montant maximal de 17 474 128 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2975 par le



conseil municipal.

(CT:1853953)
(SD-2025-2886)

CE-20250625-2102

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Solmatech inc. à procéder à la réalisation d'une évaluation environnementale de site, phase I, d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols pour les travaux de réhabilitation 2027 sur la place des Cascades, les rues Castels, François-Chartrand, Kugler, des Marronniers, des Cèdres, des Sapins et des Avocats, l'avenue des Tilleuls et le boulevard Lévesque Est, au montant de 530 653,45 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2492, lot 2.

(CT:1856385)
(SD-2025-3352)

CE-20250625-2103

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 484 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat prévu au contrat DOS-2492 par le conseil municipal.

(CT:1856385)
(SD-2025-3352)

CE-20250625-2104

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AMENDEMENT - BAIL
EN FAVEUR DE LA VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'approuver l'amendement au bail à intervenir entre la Ville de Laval et 9267-5735 Québec inc. concernant la location d'un entrepôt sur le lot 1 376 524 du cadastre du Québec, d'une superficie de 12 161



pieds carrés, situé aux 1955-1957, rue Notre-Dame-de-Fatima, nécessaire à des fins d'entreposage au bénéfice de divers organismes communautaires du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social et le Service des travaux publics, pour une période de 5 ans, soit du 1er février 2026 au 31 janvier 2031, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics ou son remplaçant à signer et à faire publier au Registre foncier du Québec un avis de bail sur le lot 1 376 524 dudit cadastre relatif au présent bail, incluant son avenant;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1854178)
(SD-2025-2851)

À 10 h 03, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Annie Fortin, cheffe de division du secrétariat générale greffe et greffière adjointe substitut